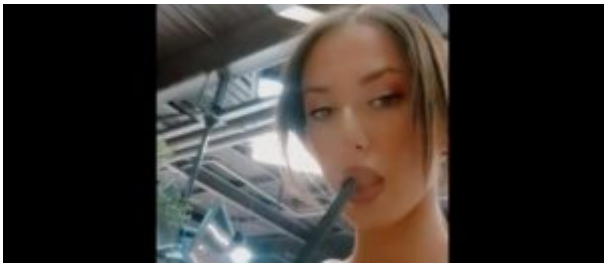
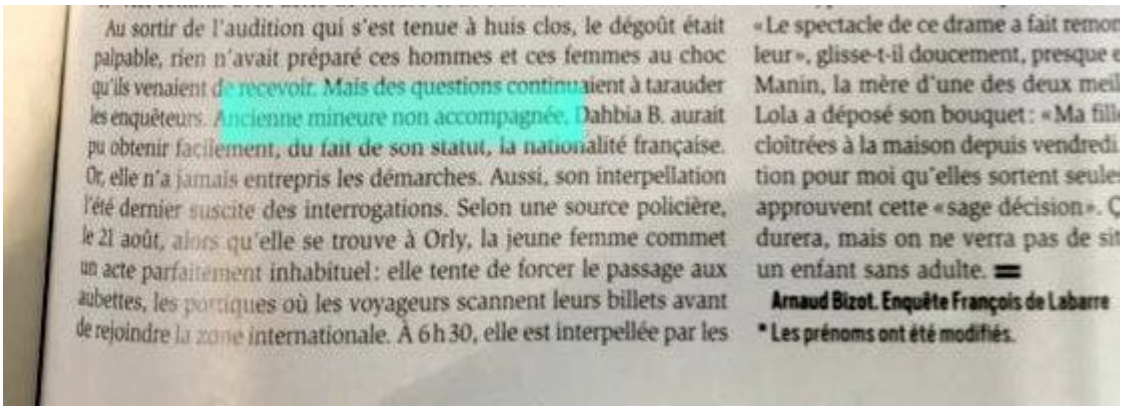
Selon Paris Match, la tueuse de Lola a bénéficié du statut de “mineure non accompagnée” alors que selon le Parisien, elle vivait avec sa mère à cette époque.

21/10/2022 à 17h32



Dans l’article de Paris Match du 20/10/22, on apprend que Dahbia B. a bénéficié du statut de mineure non accompagnée. En droit français, un mineur non accompagné est une personne âgée de moins de 18 ans séparée de ses représentants légaux sur le sol français. Quelle que soit sa nationalité, elle doit être prise en charge par l’aide sociale à l’enfance



Au sortir de l'audition qui s'est tenue à huis clos, le dégoût était palpable, rien n'avait préparé ces hommes et ces femmes au choc qu'ils venaient de recevoir. Mais des questions continuaient à tarauder les enquêteurs. Ancienne mineure non accompagnée, Dahbia B. aurait pu obtenir facilement, du fait de son statut, la nationalité française. Or, elle n'a jamais entrepris les démarches. Aussi, son interpellation l'été dernier suscite des interrogations. Selon une source policière, le 21 août, alors qu'elle se trouve à Orly, la jeune femme commet un acte parfaitement inhabituel : elle tente de forcer le passage aux aubettes, les portiques où les voyageurs scannent leurs billets avant de rejoindre la zone internationale. À 6 h 30, elle est interpellée par les

« Le spectacle de ce drame a fait remon leur », glisse-t-il doucement, presque Manin, la mère d'une des deux meil Lola a déposé son bouquet : « Ma fill cloîtrées à la maison depuis vendredi tion pour moi qu'elles sortent seule approuvent cette « sage décision ». C durera, mais on ne verra pas de si un enfant sans adulte. =

Arnaud Bizot. Enquête François de Labarre

* Les prénoms ont été modifiés.

Pourtant, dans cet article du Parisien, on apprend qu’à son arrivée en France, elle vivait avec sa mère, dans l’Essonne.

pays alors que Mounia avait tenté sa chance en France. » Quand les trois filles arrivent en région parisienne, plus question pour la mère de famille d'habiter dans cet hôtel de Bry-sur-Marne. Elle loue alors un appartement situé au dernier étage, « dans les combles », montre un voisin.

« Quand la maman est morte, ce n'était plus pareil. J'entendais des éclats de voix »

D'après Hakim, Dahbia B. est à l'époque scolarisée dans un lycée de Champigny. Elle ne décrochera jamais le baccalauréat. Lors de sa garde à vue, elle expliquera aux enquêteurs que son seul diplôme était un CAP restauration. Sur son compte LinkedIn, la jeune femme brandit un poste dans un établissement du sud de la France. Contactés par téléphone, les patrons tombent des nues. Non seulement ce domaine viticole n'a jamais embauché de Dahbia, mais il n'a jamais fait restaurant...

« Elle n'était pas bonne élève, grimace Hakim. Quand la maman était convoquée pour les absences de sa fille, je l'accompagnais, raconte-t-il. Dahbia essayait de la duper en lui disant que le rendez-vous avec l'enseignant était dans telle salle alors que c'était dans une autre. Juste pour pouvoir lui dire : *T'as vu, il n'y a personne, on rentre*. Moi, j'étais là justement pour éviter ce genre de choses. »

« Vous savez, sa mère était une femme bien. Elle surveillait ses filles, poursuit-il. Si l'une d'entre elles rentrait tard, elle lui demandait des explications. Elle se sacrifiait pour l'éducation de ses gamines. Elle me disait qu'elle aurait préféré se prostituer plutôt que ses filles soient confrontées à ça. »

Le Parisien